

Risque	Ambiance Thermique Températures élevées
Références réglementaires	Code du travail Article R4213-7 Article R4213-9 Article R4225-1 Article R4225-2 Article R4225-3 Article R4225-4
Procédure à suivre	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer la température avec un thermomètre et l'inscrire sur le Registre santé et sécurité au travail. - Transmettre la fiche RSST à l'IEN de circonscription ou au chef d'établissement - Informer la collectivité de rattachement si nécessaire
Mesures de prévention	<p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier le fonctionnement des stores et autres protections solaires - S'assurer de disposer de brumisateurs (parents d'élèves - Porter des vêtements amples - Disposer d'un thermomètre - Voir si l'aménagement d'une pièce plus fraîche est envisageable - S'assurer du bon fonctionnement du réfrigérateur et du congélateur (glaçons - Disposer d'un thermomètre médical (non frontal) - Ventiler naturellement aux heures les plus fraîches ou artificiellement et refroidir les pièces par évaporation d'eau (textiles humidifiés, glaçons, pain de glace devant fenêtre ou ventilateur) - Eteindre le matériel électrique lorsqu'il n'est pas utilisé - Arroser les sols et espaces verts le matin (sauf en cas de restriction d'arrosage) <p>Moyens organisationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire des courants d'air (si température extérieure inférieure à 33°C) - Aménager des temps de pause fréquents en local rafraîchi - Eviter les activités physiques aux heures chaudes de la journée - Décaler ponctuellement les horaires (arriver et partir plus tôt) - Assurer l'affichage de l'information - Vérifier la température des installations et avoir une solution de repli dans un endroit frais - Eviter le travail isolé (surveillance mutuelle en cas de problème) - Protocole d'appel des secours SAMU 15 - Quand il existe à la fois une vague de chaleur et une alerte liée à la pollution atmosphérique, la lutte contre la chaleur est prioritaire : il faut donc favoriser les courants d'air. <p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter son rythme de travail selon sa tolérance à la chaleur - Sensibiliser les personnels au contact des personnes sensibles des risques encourus - Proposer régulièrement des boissons en accès gratuit (fraîches de préférence, fontaines à eau) - Humidifier la peau - Etre particulièrement attentif aux personnes handicapées ou atteintes de pathologie chronique
Effets sur la santé	<p>Signes d'alerte :</p> <p>Fièvre supérieure à 38°C Respiration et pulsations cardiaques rapides Somnolence ou agitation inhabituelle Soif intense Urines moins fréquentes et plus foncées</p> <p>Signes de gravité</p> <p>Troubles de la conscience Refus ou impossibilité à boire Couleur anormale de la peau Fièvre supérieure à 39°C</p>
Pour en savoir plus	<p>Canicule : période sur 3 jours et 3 nuits consécutifs</p> <p>Seuils par département Jour/Nuit : pour le 13 : 35°C/24°C, pour le 84 : 36°C/21°C, Pour le 04 : 36°C/19°C, pour le 05 : 34°C/18°C.</p> <p>affiche canicule Travail à la chaleur. Prévenir les risques - Risques - INRS Travail par fortes chaleur en été recommandations canicule anact</p>